

**Zeitschrift:** Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

**Band:** 84 (1986)

**Heft:** 4

**Buchbesprechung:** Lesetips und Hinweise zum Thema "Adoption"

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 08.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Wirkungen der Adoption

Ist die Adoption ausgesprochen, so scheidet das Kind völlig aus der angestammten Familie aus und tritt unauslöslich in die Verwandtschaft der Adoptiveltern ein, als ob diese seine leiblichen Eltern wären. Es erhält ihren Familiennamen und auf Antrag hin kann dem Kind ein neuer Vorname gegeben werden. Den Adoptiveltern steht nun die elterliche Gewalt zu. Das Kind erlangt das Bürgerrecht der Adoptiveltern.

## Das Adoptionsgeheimnis

Ohne Zustimmung der Adoptiveltern darf keine Person, welche am Adoptionsverfahren mitgewirkt hat, die Identität der Adoptiveltern an die leiblichen Eltern oder Dritte bekannt geben.

# Adoption International in Bern

Die «Adoption International» vermittelt kleine Kinder aus der Dritten Welt; zurzeit vorwiegend aus Indien und Thailand. In einem Merkblatt werden an einer Adoption interessierte Paare auf die Schwierigkeiten aufmerksam gemacht, mit denen ein Kind aus einem anderen Kulturkreis später fertigwerden muss. (Zugehörigkeit weder zur alten noch zur neuen Heimat, das Gefühl der Entwurzelung.) Ebenfalls wird darin informiert über den administrativen Ablauf, die finanzielle Belastung (etwa 7000 Franken, Vermittlungsgebühren werden keine erhoben) und die Wartefrist (etwa 2 Jahre).

Die «Adoption International» führt Verhandlungen mit dem entsprechenden Dritt-Welt-Land, wo ein Gerichtsverfahren entscheidet, ob die Bewilligung zur Adoption erteilt wird oder nicht. Es ist ein grosses psychisches und finanzielles Risiko, das die zukünftigen Eltern auf sich nehmen müssen.

Nach etwa einem Jahr wird das wartende Ehepaar zu einer Besprechung eingeladen, wo auch Fragen beantwortet werden. Zu einem späteren Zeitpunkt bietet «Adoption International» Seminare an, wo über Erziehungsprobleme, politische Ansichten und die Beziehung zwischen der Dritten Welt und der Schweiz diskutiert wird.

# Lesetips und Hinweise zum Thema «Adoption»

## Ich habe mein Kind fortgegeben

Die dunkle Seite der Adoption  
*Christine Swientek*  
*rororo 1982*

Christine Swientek ist Dr. phil., Sozialarbeiterin und Diplompädagogin. Während zwölf Jahren hat sie in der Adoptionsvermittlung für Kinder Eltern gesucht. Durch die eigene Schwangerschaft und die Geburt ihres gewünschten, doch nichtehelichen Kindes wurde sie aufmerksam auf die Probleme der leiblichen Mütter. Auf ihre Zeitungsinserate hin haben viele dieser Frauen Kontakt mit ihr aufgenommen, dankbar, endlich über ihre Gefühle sprechen zu können.

Swientek hat dieses Buch vor allem für diese Frauen geschrieben, um ihnen Mut zu machen, über ihre Nöte zu sprechen; für Adoptionsstellen, die sich fragen sollten, ob es nicht sinnvoller wäre, ein Amt für in Not geratene Schwangere zu schaffen, da sie sonst unter Leistungsdruck geraten könnten, um jeden Preis Kinder für die Adoption freizubekommen; für die Adoptiveltern, für die die leibliche Mutter oft nur als unwürdige Person existiert; für die Öffentlichkeit, die sich, wenn überhaupt, nur negative Gedanken solchen Frauen gegenüber macht.

Die vielen Erfahrungsberichte von betroffenen Frauen, Adoptiveltern, Sozialarbeitern machen das Buch zu einer lebendigen und aufschlussreichen Lektüre. bl

## Peter und Susi finden eine Familie

*Edith Hess / Jacqueline Blass*  
*Herder Freiburg, Basel, Wien*

Dieses Bilderbuch erzählt von einem Ehe-

paar, das zwei Kinder adoptiert. In einfachen Worten und mit bunten und lebhaften Bildern wird der Weg von der Adoptionsstelle bis zum Kinderheim gezeigt, wo das Paar erst Peter, dann Susi abholt. Ganz selbstverständlich lebt Peter mit der Tatsache seiner ungewöhnlichen Herkunft.

Es ist eine Geschichte für Kinder, die das Leben einer normalen Familie schildert, die auf ungewöhnliche Art zusammengefunden hat.

In einem Nachwort für Eltern und Erzieher wird darauf hingewiesen, wie wesentlich die Aufklärung über die Herkunft ist, und wie natürlich Fragen nach den leiblichen Eltern sind. bl

## Adoption

Zueinander kommen – miteinander leben  
*Arthur D. Soroski / Annette Baran / Reuben Pannor*  
*rororo 1982*

Die Autoren, ein Psychiater, eine Psychotherapeutin und ein Sozialarbeiter lehnen sich dagegen auf, dass die Adoption für alle Beteiligten mit einem Geheimnis belastet sein soll. An Erfahrungsberichten von Adoptiveltern und Adoptierten zeigen sie, wie gefährlich dies sein kann für die psychische Stabilität der Eltern, und wie es den Adoptierten oft bis weit ins Erwachsenenalter hinein hindert, seine Identität zu finden. In Form von Berichten werden Fragen und Schwierigkeiten der Kinder während der Kindheit, der Pubertät und im Erwachsenenalter beschrieben.

Adoptierte schildern ihre Suche nach den Eltern und das «Wiedersehen». Für fast alle war das Kennenlernen ihrer Herkunft von grosser Bedeutung für ihre weitere Entwicklung und ihr seelisches Gleichgewicht. Fast

ausnahmslos hat sich das Verhältnis zu den Adoptiveltern dadurch verstärkt.

Das Buch ist eine Hilfe für Adoptierte und Adoptiveltern, die sich mit ihren Ängsten und Fragen oft abnormal vorkommen. Es ist jedoch auch für «Unbeteiligte» sehr aufschlussreich zu sehen, wie bedeutungsvoll das Wissen um die Herkunft und die unbewusste Orientierungsmöglichkeit an Blutsverwandten ist. bl

## Adoption

*Betty Jean Lifton*  
*Klett-Cotta-Verlag*

Ausführliche Literaturlisten und Adressen von Selbsthilfegruppen für Adoptivkinder und Adoptiveltern können bei den erwähnten Adoptivkindervermittlungsstellen bezogen werden. **Eine Stelle oder eine Selbsthilfegruppe, wohin sich die leiblichen Mütter mit ihren Problemen wenden könnten, existiert nicht.**

## Auskunftsstellen

Rapperswil: Frau F. Bossardt, Telefon 055 27 11 23

Aarau: Frau G. Gysi, Telefon 064 37 20 63

Basel: Frau G. Glanzmann, Telefon 061 63 10 58

Bern: Frau M. Wyss, Telefon 031 41 43 35

Biel: Frau I. Käsermann, Telefon 032 23 51 62

Chur: Frau E. Aebli, Telefon 081 22 37 95

Luzern: Frau M. Sperandi, Telefon 041 44 47 61

St. Gallen: Frau J. Wetter, Telefon 071 27 42 65

Zürich: Frau E. Andrist, Telefon 01 252 57 56

Bern: Adoption International, Telefon 031 22 60 28



Chères collègues,

la commission du journal a décidé de faire un numéro sur l'adoption. Bien maladroïtement j'ai essayé de vous donner quelques points de repère qui peuvent vous être utiles dans l'exercice de votre profession. Ces renseignements ne sont ni complets ni suffisants, j'espère cependant qu'ils vous intéresseront. HG

Lorsqu'on parle des problèmes de l'adoption, l'on pense souvent aux familles adoptives et aux enfants adoptés, il est plus rare que l'on se penche sur ce que l'on pourrait appeler la partie cachée de l'iceberg, c'est-à-dire la mère de sang, la femme qui a donné son enfant en vue d'adoption. En tant que sage-femme, j'ai pensé qu'il serait intéressant de s'y arrêter quelques instants. En effet, un jour ou l'autre, si ce n'est pas déjà arrivé, nous allons, dans l'exercice de notre profession, être confrontée de manière directe à ce problème en assistant lors de son accouchement une femme qui va donner son enfant. Il arrive même que cette décision se prépare en salle d'accouchement lorsque la parturiente a ignoré sa grossesse jusqu'au bout.

Pour avoir un aperçu de la situation telle qu'elle se présente chez nous, je suis allée interroger une assistante sociale de la maternité du CHUV à Lausanne. C'est d'elle que je tiens les quelques renseignements pratiques que je vais essayer de vous transmettre le plus fidèlement possible. La plupart des femmes qui envisagent de donner leur enfant en vue d'adoption sont piégées par un diagnostic de grossesse tardif qui interdit toute autre solution telle que l'interruption de grossesse. Ce diagnostic tardif peut être du à des causes multiples: ignorance de la mère, pré-ménopause avec des cycles qui deviennent irréguliers, refus de toute possibilité de grossesse parce que dans une situation donnée elle n'est pas acceptable, très jeune femme qui ne veut rien dire à son entourage, règles pendant les premiers mois de grossesse et pourquoi pas, erreur de diagnostic (liste non exhaustive). Le plus souvent cette situation se présente chez des très jeunes filles.

«Entre treize et seize ans, les jeunes filles enceintes sont souvent traumatisées. Elles ne comprennent pas pourquoi elles doivent se séparer de leur enfant. Leurs parents qui aimeraient garder le bébé et le faire passer pour leur propre enfant ne sont pas rares. Pourtant, c'est une situation fautive qui risque d'être dramatique plus tard, aussi bien pour l'enfant que pour sa jeune mère.

Pour les jeunes femmes de dix-huit à vingt ans, pour autant que l'on puisse, là aussi, généraliser, elles ne sont pas trop

# L'ADOPTION ou la mère oubliée

par Hélène Grand

*marquées par l'adoption. La plupart aimeraient vivre encore une vie personnelle où il n'y a pas de place pour un enfant: elles hésitent beaucoup à prendre une telle responsabilité, qui ne serait pas partagée par le père de l'enfant dans la majorité des cas.»*

*(Madeleine Favre, présidente du bureau d'adoption de Genève dans «L'adoption vécue», dossier réuni par Jacqueline Adler aux éditions du Seuil)*

Un soutien durant toute la grossesse est de la plus grande importance. Tenue au secret le plus absolu pour que sa décision ne la suive pas toute sa vie dans son entourage et qu'elle ne soit pas victime des préjugés défavorables de la société ou nous vivons, souvent la jeune femme vit dans le plus complet isolement, personne ne doit savoir qu'elle est enceinte. C'est pourquoi la professionnelle qui l'accompagne doit lui apporter toute l'aide possible et la conseiller dans l'organisation de sa vie.

«Ce qui est certain, c'est que l'ignorance des conditions de l'abandon aboutit en général à un préjugé défavorable qui, même s'il n'est pas forcément injuste, fait négliger injustement les circonstances disculpantes qui ont de l'importance pour l'enfant adopté lui-même, car, si l'on a une opinion trop mauvaise de ceux qui l'ont engendré, on risque involontairement de le lui faire payer en allant parfois jusqu'à le soupçonner de tares héréditaires qui, en général, n'ont pas de raison d'être.

Il se peut, évidemment, que, dans certains cas, l'égoïsme et l'intérêt aient un rôle dans la décision d'abandon, mais est-ce toujours le fait de la mère, parfois inconsciente, mais souvent faible et malheureuse?

Il faut tenir compte des pressions extérieures, familiales ou sociales dont il est difficile de désigner le responsable, car il est en général multiple. De nombreux facteurs peuvent intervenir: une mauvaise santé physique ou psychique, la faiblesse, la misère, le sentiment d'une incapacité matérielle ou morale d'élever l'enfant, joint peut-être même au désir de lui assurer un avenir meilleur; ce désir d'assurer un avenir meilleur est en tout cas l'hypothèse la plus favorable, à laquelle il est souhaitable que l'enfant se raccroche pour que l'abandon de fait n'implique pas forcément à ses yeux un abandon affectif.

La justice, de nos jours, tend à personnaliser les peines, mais l'opinion publique ne tend pas encore toujours à personnaliser ses jugements. La réprobation ici obéit à une sorte de réflexe qui n'est malheureusement pas compensé comme il se devrait par une juste admiration pour celle qui élève seule son enfant, sans souci des réactions de son entourage. Il ne faut pas oublier que cette épreuve existe exclusivement pour la mère et que, le plus souvent, le père apparaît si peu qu'on n'y pense même pas.

Ainsi, la mère de l'enfant abandonné est le plus souvent victime elle-même d'un abandon. L'enfant risque d'être pour elle d'abord le symbole de son propre malheur. Sans doute, l'amour maternel est un sentiment si naturel qu'on a coutume de l'appeler instinct, mais il peut être recouvert par des sédimentations diverses qui font presque douter de sa réalité.»

*(André Berge, médecin, directeur du Centre psycho-pédagogique de l'académie de Paris, dans «L'adoption vécue».)* L'abandon d'enfant est en général très mal vécu sur le plan social, mais si l'entourage le sait, alors cela devient totalement impossible. C'est pourquoi le secret est si important et la mère et l'enfant doivent être pris en charge par deux services différents.

«Je me pose la question de savoir si l'avortement n'est pas préférable à la naissance suivie de l'abandon. Effectivement, l'avortement ne semble pas toucher aussi profondément une jeune femme que la décision d'adoption. Il faut comprendre la somme de soucis et de révoltes que signifie pour une mère cette naissance, due à un moment d'oubli, d'abandon. La solitude dans laquelle se trouve la future mère face à ce problème est immense. En général, l'avortement ne marque pas vraiment une femme. L'avortement n'engage que soi; l'adoption, elle, engage, au-delà de soi-même, l'enfant, la société.

Les deux problèmes me semblent différents, et difficilement comparables. Dans un avortement, il n'y a aucune image de l'enfant qui aurait pu naître, ce n'est ni un garçon ni une fille. Dans une adoption, en revanche, on décide pour un enfant qui existe bel et bien, qui se manifeste, dont les yeux ont une couleur... Cette décision est, du reste, pri-